

S.02.01.02

Bilan

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et in	R0070	503 975
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	281
Actions	R0100	0
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	0
Obligations	R0130	202 198
Obligations d'État	R0140	191 976
Obligations d'entreprise	R0150	10 222
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	300 597
Produits dérivés	R0190	898
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	204
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	204
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	234 023
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	234 023
Santé similaire à la vie	R0320	234 023
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	12 477
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 246
Autres créances (hors assurance)	R0380	378
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	5 153
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	4
Total de l'actif	R0500	757 460
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	62 433
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	404
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	384
Marge de risque	R0550	20
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	62 029
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	58 917
Marge de risque	R0590	3 111
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	297 480
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	297 480
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	282 559
Marge de risque	R0640	14 921
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	382
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	241 455
Passifs d'impôts différés	R0780	2 337
Produits dérivés	R0790	779
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	7 451
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	8 977
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	621 294
Excédent d'actif sur passif	R1000	136 165





Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.05.02.01 - 01**

**Primes, sinistres et dépenses par pays**

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie		Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0010	C0020	C0070	
R0010	FR			
	C0080	C0090	C0140	
<b>Primes émises</b>				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
<b>Net</b>	R0200	0	0	0
<b>Primes acquises</b>				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
<b>Net</b>	R0300	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
<b>Net</b>	R0400	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
<b>Net</b>	R0500	0	0	0
<b>Dépenses engagées</b>	R0550			0
<b>Autres dépenses</b>	R1200			
<b>Total des dépenses</b>	R1300			0

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.05.02.01 - 02**

**Primes, sinistres et dépenses par pays**

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0150	C0160	C0210
	<b>R1400</b>	FR		
		C0220	C0230	C0280
<b>Primes émises</b>				
Brut	<b>R1410</b>			0
Part des réassureurs	<b>R1420</b>			0
<b>Net</b>	<b>R1500</b>	0	0	0
<b>Primes acquises</b>				
Brut	<b>R1510</b>			0
Part des réassureurs	<b>R1520</b>			0
<b>Net</b>	<b>R1600</b>	0	0	0
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut	<b>R1610</b>			0
Part des réassureurs	<b>R1620</b>			0
<b>Net</b>	<b>R1700</b>	0	0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut	<b>R1710</b>			0
Part des réassureurs	<b>R1720</b>			0
<b>Net</b>	<b>R1800</b>	0	0	0
Dépenses engagées	<b>R1900</b>			0
Autres dépenses	<b>R2500</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>			0

S.12.01.02

Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0		0		0	0	0		0	0	0		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0020</b>	0	0		0		0	0	0		0		0		
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>															
<b>Meilleure estimation</b>															
<b>Meilleure estimation brute</b>	<b>R0030</b>	0		0	0		0	0	0		174 786	0	32 523	75 250	282 559
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0080</b>	0		0	0		0	0	0		164 324	0	0	69 699	234 023
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	<b>R0090</b>	0		0	0		0	0	0		10 462	0	32 523	5 551	48 536
<b>Marge de risque</b>	<b>R0100</b>	0	0		0		0	0	0	9 230		1 717	3 974	14 921	
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>															
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0110</b>	0	0		0		0	0	0			0	0	0	
Meilleure estimation	<b>R0120</b>	0		0	0		0	0	0		0	0	0	0	
Marge de risque	<b>R0130</b>	0	0		0		0	0	0	0		0	0	0	
<b>Provisions techniques - Total</b>	<b>R0200</b>	0	0		0		0	0	0	184 016		34 241	79 223	297 480	

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019  
 Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02  
 Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								Assurance directe et réassurance			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170	C0180
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>																			
<b>Meilleure estimation</b>																			
Provisions pour primes																			
Brut - total	<b>R0060</b>	-1 349	-1 057	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 405
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	-1 349	-1 057	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-2 405
<b>Provisions pour sinistres</b>																			
Brut - total	<b>R0160</b>	23 602	37 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	384	0	0	0	0	0	61 706
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	23 602	37 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	384	0	0	0	0	0	61 706
<b>Total meilleure estimation - brut</b>	<b>R0260</b>	22 253	36 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	384	0	0	0	0	0	59 301
<b>Total meilleure estimation - net</b>	<b>R0270</b>	22 253	36 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	384	0	0	0	0	0	59 301
<b>Marge de risque</b>	<b>R0280</b>	1 175	1 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	3 131
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>																			
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	<b>R0310</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques - Total</b>																			
Provisions techniques - Total	<b>R0320</b>	23 428	38 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	404	0	0	0	0	0	62 433
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	<b>R0330</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	23 428	38 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	404	0	0	0	0	0	62 433

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.19.01.21 - 01 Accident**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de 

Z0020	1
-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	28 981	5 311	1 335	176	4	56	0	0	19	9	
N-8	R0170	31 444	7 112	758	138	0	-6	0	0	10		
N-7	R0180	34 719	5 503	601	81	3	-1	3	6			
N-6	R0190	32 766	5 332	712	193	0	1	5				
N-5	R0200	31 867	5 355	767	110	-11	18					
N-4	R0210	31 486	5 189	615	182	54						
N-3	R0220	30 888	4 515	549	119							
N-2	R0230	30 592	4 438	538								
N-1	R0240	30 652	4 605									
N	R0250	32 358										

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180	
R0100	0	157 015	
R0160	9	35 891	
R0170	10	39 457	
R0180	6	40 916	
R0190	5	39 009	
R0200	18	38 106	
R0210	54	37 527	
R0220	119	36 072	
R0230	538	35 569	
R0240	4 605	35 258	
R0250	32 358	32 358	
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>37 724</b>	<b>527 177</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											399
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	504	378	202	328	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	680	463	306	386		
N-7	R0180	0	0	0	0	1 428	668	864	546			
N-6	R0190	0	0	0	2 836	1 330	952	622				
N-5	R0200	0	0	4 777	2 728	1 618	1 161					
N-4	R0210	0	11 505	5 254	2 773	1 512						
N-3	R0220	19 667	10 070	4 888	2 138							
N-2	R0230	20 687	10 218	4 648								
N-1	R0240	19 414	10 937									
N	R0250	19 903										

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	
R0100	397	
R0160	325	
R0170	380	
R0180	529	
R0190	608	
R0200	1 143	
R0210	1 475	
R0220	2 123	
R0230	4 561	
R0240	10 698	
R0250	19 728	
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	<b>41 966</b>



Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.19.01.21 - 02 Souscription**

**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de 

Z0020	2
-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
<b>Total</b>	<b>R0260</b>	0

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
<b>Total</b>	<b>R0260</b>

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

#### S.22.01.21

#### Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	359 912	-359 912			
Fonds propres de base	R0020	136 165	-136 165			
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	136 165	-136 165			
Capital de solvabilité requis	R0090	66 471	-66 471			
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	136 165	-136 165			
Minimum de capital requis	R0110	16 618	-16 618			

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.22.01.22**

**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	0	0	0		
Capital de solvabilité requis	R0090					

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019  
 Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01  
 Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	5 338	5 338		
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Fonds excédentaires	R0070				
Actions de préférence	R0090				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Réserve de réconciliation	R0130	130 828	130 828		
Passifs subordonnés	R0140				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devaient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	136 165	136 165		
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	136 165	136 165		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	136 165	136 165		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	136 165	136 165	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	136 165	136 165	0	0
Capital de solvabilité requis	R0580	66 471			
Minimum de capital requis	R0600	16 618			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,05			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,19			

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	136 165
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	5 338
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	130 828
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.22 - 01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060					
Fonds excédentaires	R0070					
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080					
Actions de préférence	R0090					
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120					
Réserve de réconciliation	R0130	0				
Passifs subordonnés	R0140					
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170					
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190					
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200					
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230					
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240					
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250					
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260					
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270					
<b>Total déductions</b>	R0280					
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>	R0290					
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					

<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>						
<b>Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs</b>	<b>R0410</b>					
Institution de retraite professionnelle	R0420					
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430					
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440					
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460					
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530					
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	0		0		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	0		0		
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0610</b>					
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>	<b>R0650</b>					
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	0		0		
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680					
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690					

Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 02

Fonds propres

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	



Nom légal : SAF BTP IARD, Date d'arrêté : 31/12/2019

Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.21

#### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	49 081		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	694		
Risque de souscription en vie	R0030	0		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	32 811		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	177		Aucun
Diversification	R0060	-17 005		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>65 758</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	3 051
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 337
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>66 471</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>66 471</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

#### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

#### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-2 337
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-2 337
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

**S.28.01.01 - 01**

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	9 296	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/de s véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	22 253	43 260
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	36 664	15 138
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	384	454
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	4 314	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout,	Montant total du capital sous risque net (de la
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	48 536	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		4 707 305

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	13 610
Capital de solvabilité requis	R0310	66 471
Plafond du MCR	R0320	29 912
Plancher du MCR	R0330	16 618
MCR combiné	R0340	16 618
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>16 618</b>

S.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat	Résultat
		C0010	C0020

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020				
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030				
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050				
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060				
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080				
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130				
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200	Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(LL)
		C0070	C0080

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	
Capital de solvabilité requis	R0310	
Plafond du MCR	R0320	
Plancher du MCR	R0330	
MCR combiné	R0340	
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	
Minimum de capital requis	R0400	

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500		
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier)	R0510		
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520		
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530		
Montant notionnel du MCR combiné	R0540		
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550		
Montant notionnel du MCR	R0560		